

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 9.2 : ACCROÎTRE LA MAÎTRISE DES SAVOIRS DE BASE PAR LES ACTIFS OCCUPÉS

Constats :

Mayotte se caractérise par un très faible niveau de qualification de sa population (71 % de la population n'a aucun diplôme qualifiant, un habitant sur trois n'a jamais été scolarisé), par un fort taux d'illettrisme et d'analphabétisme (48,5% des jeunes de 16 à 18 ans en situation d'illettrisme contre 9% des jeunes métropolitains). Concernant les actifs occupés, 65% environ des salariés en entreprise ne possèdent pas la maîtrise des savoirs de base.

Pour autant les besoins de qualification sont pressants dans la mesure où d'une part la mise aux normes du droit commun exige des certifications nouvelles du personnel, et d'autre part parce que le développement des filières ne peut se faire que si la compétence des ressources humaines mobilisées le permet.

La formation des actifs occupés au travers du renforcement de la maîtrise des savoirs de base constitue ainsi un enjeu majeur pour le développement économique de Mayotte et notamment :

- D'identifier les axes de progrès concernant ces formations en entreprise (analphabétisme, illettrisme, maîtrise des TIC, autres compétences clefs)
- De mettre en place des actions spécifiques par catégories de publics concernés, inter-entreprises ou dans le cadre de plans de formation
- De professionnaliser les Organismes de Formation sur le public adulte salarié
- De favoriser l'intervention en milieu de travail.
- Cette action constitue une déclinaison sur les publics des actifs occupés de celles qui sont menées dans le cadre de l'OS22 (coordination et plate-forme de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme)

Résultats attendus :

- Accroître la maîtrise des savoirs de base/compétences clefs et l'usage des TIC pour 7% des actifs occupés chaque année
- Lutter contre l'illettrisme au sein de la population accompagnée

Indicateurs de résultats

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	H	F	Valeur cible (2023)	Source	Fréquence d'établissement
09r02	Nombre de salariés ayant validé l'objectif de la formation (attestation, certificat)	Nombre	Régions moins développées	70	2013	1002	668	1670	DIECCTE OPCALIA	annuelle

Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	H	F	Valeur cible (2023)	Source	Fréquence d'établissement
09R01	Nombre de démarches de GPEC/GTEC/EDEC ou d'études prospectives lancées	Nombre	FSE	Régions moins développées			12	Autorité de Gestion	annuelle
09R02	Nombre de participants par an à des actions de renforcement des savoir	Nombre	FSE	Régions moins développées	1290	860	2150		

	de base								
09R03	Salariés de niveau infra V engagés dans des actions de formation qualifiante niveau V et et plus	Nombre	FSE	Régions moins développées	420	280	700	Autorité de Gestion	annuelle

Actions à soutenir

- Études prospectives sectorielles ou transversales
- GPEC/GTEC; démarches partenariales emplois-compétences, en démarches intégrées de sensibilisation, communication, diagnostic, plan d'action, accompagnement et gestion,)
- Mise en place d'actions de formation transverses notamment GRH et GPEC pour les dirigeants d'entreprise
- Traduction en données alimentant les conseillers d'orientation ou du SPE en contact avec les publics
- Opérations spécifiques en lien avec l'OT3 et l'OT4

Territoires spécifiques visés par ces actions :

- L'ensemble du territoire mahorais

Principaux bénéficiaires

- OPCA, DIECCTE, Conseil Général, CARIF-OREF, organismes de formation, chambres consulaires, groupements d'entreprises, structures impliquées dans le développement des compétences et des emplois

Principes directeurs de la sélection des opérations

- Ciblage sur les formations relevant des domaines du traitement de l'eau, des déchets, et des domaines identifiés dans la S3 SRI-SI :
 - Exploitation durable de la mer et développement des activités maritimes ;
 - Agriculture et agro transformation
 - Valorisation des ressources primaires (forêt, eau « terrestre »);
 - Valorisation économique du patrimoine naturel et culturel (notamment tourisme durable)
 - Production et efficacité énergétique (solaire...) y compris dans la construction et les transports
 - Économie sociale et solidaire (ESS) et aide à la personne
- Actions partenariales ou collectives en priorité
- Actions permettant de définir les besoins collectifs ou de s'appuyer sur des besoins collectifs repérés pour proposer des actions de développement des compétences
- Existence de besoins démontrés notamment dans les schémas (SRDEEF, SRI-SI, études sectorielles notamment)
- La mobilisation des employeurs sur cet objectif
- La capacité à formuler des objectifs précis et à adapter les formations à cette situation
- La capacité d'intervention sur un public nombreux et diversifié (pour les formations aux savoirs de base).
- Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale, préservation de l'environnement et prise en compte des risques.